

CONDITIONS D'ENTREE EN FRANCE DES ETUDIANTS, BOURSIERS ET JEUNES CHERCHEURS

COVID – 19 / Frontières : **modalités d'accueil des étudiants, enseignants, chercheurs** en provenance de pays classés en catégorie orange (dont Madagascar)

Dernières informations et modalités relatives à l'accueil, sur le territoire national, **des étudiants, enseignants, chercheurs** en provenance de pays classés en catégorie orange (dont Madagascar). Merci de porter une attention particulière à **la communication** de ces mesures.

Les modalités d'ouverture des frontières aux étudiants, enseignants, chercheurs étrangers en provenance des pays classés en catégorie orange (Madagascar) ont fait l'objet d'un arbitrage pris en Conseil de défense sanitaire. **Les nouvelles dispositions afférentes ont été mises en ligne sur le site du ministère de l'Intérieur le 6 août (voir ici).**

Les arrivées de ces catégories de voyageurs, vaccinés et non vaccinés, sur le territoire français sont autorisées sous réserve de respecter un protocole sanitaire strict.

Les informations qui suivent sont destinées à être communiquées auprès des publics concernés. Un support de communication créé par l'agence Campus France- CI-JOINT - , qui précise les conditions d'accès au territoire et qui a vocation à **être remis aux étudiants par les consulats ou par les prestataires de service extérieurs au moment du retrait du passeport visé.**

Pour toute catégorie de pays de provenance, le Département demande aux postes de bien vouloir inciter l'ensemble des étudiants internationaux admis dans une formation en France et aux enseignants-chercheurs à obtenir un schéma complet de vaccination reconnue avant leur départ vers la France.

1. Modalités d'accueil des étudiants, enseignants,-chercheurs vaccinés en provenance des pays classés en catégorie orange

Les personnes vaccinées par un vaccin reconnu (liste mise à jour [sur le site ANSM](#)), y compris les étudiants, enseignants, chercheurs peuvent désormais venir sur le territoire français sans devoir justifier d'un motif impérieux et sans conditions d'isolement à l'arrivée.

Ils devront fournir à l'embarquement et au passage de la frontière (i) un justificatif de vaccination complète (28 jours après l'administration d'une dose pour le vaccin Janssen et 7 jours après l'administration d'une deuxième dose pour les autres vaccins) et (ii) une attestation sur l'honneur – CI JOINTE - d'absence de symptômes d'infection à la Covid-19 et de contact avec un cas confirmé dans les 14 jours précédant le départ.

La question de la validation de la vaccination des étrangers dans le passe sanitaire français fait actuellement l'objet de discussions interministérielles.

2. Modalités d'accueil des étudiants, enseignants, chercheurs et assistants de langues non vaccinés en provenance d'un pays classé en catégorie rouge

L'entrée sur le territoire national des étudiants, enseignants, chercheurs et assistants de langues non vaccinés en provenance d'un pays en catégorie rouge est autorisée, à condition que ces derniers se soumettent à un protocole sanitaire strict.

Les postes diplomatiques sont invités à communiquer des informations précises sur les consignes à mettre en œuvre avant le départ puis suite à l'arrivée en France. Il est notamment opportun de faire valoir qu'à leur départ, les étudiants, enseignants, chercheurs =non valablement vaccinés avec un vaccin reconnu= devront produire, conformément aux dispositions générales de l'instruction relative aux mesures

frontalières du 19 mai 2021 (voir [ici](#)), le résultat d'un test antigénique ou RT-PCR de moins de 48h. A leur arrivée, ils seront soumis à un test systématique et à une quarantaine obligatoire et soumise à contrôles de 10 jours.

A titre exceptionnel et dans le but d'effectuer un suivi sanitaire renforcé, **les étudiants en provenance d'un pays classé en catégorie rouge devront par ailleurs s'affilier à la sécurité sociale avant d'arriver en France et pourront à ce titre bénéficier plus rapidement d'un créneau de vaccination [1]**

(NB : à noter que les enseignants-chercheurs seront soumis au même protocole que les étudiants mais qu'à l'issue de la quarantaine de 10 jours qu'ils auront effectuée, ces derniers seront convoqués non pas par la CPAM mais par leur établissement d'accueil pour un accompagnement personnalisé à la vaccination assuré par le médecin du travail de l'établissement). **Les étudiants issus des autres zones (dont Madagascar) sont invités à s'inscrire à la sécurité sociale dès leur arrivée en France.**

Au moment du retrait du passeport visé, les consulats ou les prestataires de service extérieurs devront remettre aux étudiants internationaux issus d'un pays classé en catégorie rouge le flyer de Campus France où l'ensemble de ces obligations et recommandations sont détaillées.

3. Modalités de gestion des bourses (BGF) par les Ambassades de France

(iii) Prise en compte de la période d'isolement obligatoire pour les boursiers concernés

Les nouvelles conditions de mobilité décrites supra vont contraindre certains boursiers à une période d'isolement. Afin de permettre à ces boursiers d'effectuer cette période d'isolement =avant le début de leur formation= pour garantir leur réussite, les postes sont invités à (re)programmer les bourses concernées avec une date de début anticipée. Cette anticipation pourra aller jusqu'à 12 jours avant le début de formation pour leur permettre de respecter les mesures imposées ainsi que garantir autant que possible leur présence au premier jour de leur formation./.

[1] Le mode opératoire pour l'affiliation dérogatoire des étudiants en provenance des pays « rouges » est disponible sur le site de Campus France ainsi que dans le tutoriel réalisé par la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie qui vise à accompagner les étudiants dans ces démarches : FR : <https://www.campusfrance.org/fr/venir-en-france-informations-aux-etudiants-et-chercheurs-internationaux/> / EN : <https://www.campusfrance.org/en/travel-to-france-information-for-international-students-and-researchers/> / ES : <https://www.campusfrance.org/es/viajar-a-francia-informacion-para-estudiantes-e-investigadores-internacionales>